



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 septembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Débat de haut niveau

### Compte rendu analytique de la 44<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 17 juillet 2017, à 15 heures

*Présidente* : M<sup>me</sup> Chatardová (Vice-Présidente) . . . . . (Tchéquie)

## Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : Débat de haut niveau (*suite*)

- a) Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social

*Débat général*

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (16 mars 2018).

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

17-12051X\* (F)



Merci de recycler



*En l'absence de M. Shava (Zimbabwe), M<sup>me</sup> Chatardová (Tchéquie), Vice-Présidente, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 5 de l'ordre du jour : débat de haut niveau**  
(suite) (E/2017/33, E/2017/50, E/2017/64, E/2017/66, E/2017/69 et E/2017/72)

*Déclarations liminaires*

1. **M. Wu Hongbo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), présentant les rapports du Secrétaire général intitulés « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s'attaquant aux problèmes connexes » (E/2017/64) et « Au-delà du produit intérieur brut : la pauvreté multidimensionnelle et les objectifs de développement durable » (E/2017/69), dit qu'il importe de lire ces deux rapports en parallèle, car ils traitent d'aspects différents, mais apparentés de l'élimination de la pauvreté.

2. Le premier rapport porte sur les défis liés à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 1, qui concerne l'élimination de la pauvreté, les liens entre ce dernier et d'autres objectifs, les mesures qui doivent être prises pour éliminer la pauvreté, les difficultés systémiques posées par la transformation de l'environnement mondial et les possibilités de coopération internationale. Il mentionne plusieurs expériences positives et outils pouvant être partagés par les États Membres. Il fait aussi valoir l'importance particulière que revêt la disponibilité de données ventilées, car ces dernières facilitent la formulation de politiques qui sont fondées sur les faits et se prêtent à un suivi. Le rapport souligne aussi que, en raison de la charge inéquitable imposée aux femmes, aux jeunes et à d'autres groupes par la pauvreté, il est nécessaire de mener des politiques favorisant l'intégration et la cohérence, en particulier au niveau national, notamment en prenant des mesures de protection sociale et en lançant des initiatives dans le but d'assurer des échanges, une intégration économique et des investissements plus efficaces et inclusifs. Les mesures prises ne seront porteuses de transformation que si des efforts concertés sont déployés à tous les niveaux des institutions publiques et si les barrières entre le Gouvernement et les partenaires du secteur privé disparaissent. Dans son rapport, le Secrétaire général prie instamment la communauté internationale de promouvoir des partenariats ouverts et d'accroître les activités de renforcement des capacités, et encourage le Conseil à guider le système des Nations Unies pour le

développement et à lui donner des orientations en vue d'éliminer la pauvreté.

3. Le deuxième rapport met l'accent sur l'importance que revêt la poursuite d'une approche multidimensionnelle pour éliminer la pauvreté dans le contexte des objectifs de développement durable. Il indique que cette démarche est un objectif central de l'action publique dans de nombreux pays et passe en revue les stratégies de lutte contre la pauvreté élaborées par les pays et les outils qu'ils emploient à cette fin. Il met en relief les points communs entre les différentes approches nationales et régionales et examine rapidement les stratégies et les approches intégrées de la croissance et du bien-être général. De plus en plus de pays intègrent les stratégies de réduction de la pauvreté multidimensionnelle dans leurs priorités et leurs plans de développement nationaux. La grande diversité des stratégies nationales ouvre donc de vastes perspectives d'échanges de connaissances et d'informations. Certains éléments se retrouvent dans différentes approches, notamment l'importance fondamentale accordée à la santé, à l'éducation et aux conditions de vie dans les stratégies nationales. Il existe de nombreuses possibilités de tirer parti de ces points communs dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, le cadre mondial d'indicateurs associé aux objectifs de développement durable pourrait utilement contribuer à la mesure et à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle.

4. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, présentant l'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2017 (E/2017/50), dit qu'elle marque le 70<sup>e</sup> anniversaire de cette publication phare. L'édition 2017 revient sur les observations réunies durant 70 ans et tire les leçons de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au cours du temps. Sachant que la réalisation de ces derniers exige une économie mondiale dynamique et prospère, les États Membres peuvent mettre à profit les enseignements du passé pour renforcer la coordination internationale et, ainsi, promouvoir la croissance économique. La situation économique en 2017, aggravée par la faiblesse de la croissance mondiale, entrave probablement la réalisation des objectifs de développement durable. L'étude met systématiquement en relief la contribution de la coordination des politiques internationales au soutien de l'intégration économique ainsi qu'à la stabilité des systèmes monétaires et commerciaux. Les pays ont besoin de disposer d'une marge de manœuvre stratégique adéquate et de bénéficier d'un soutien international pour procéder aux transformations structurelles nécessaires à la mise en

œuvre du Programme 2030. Il leur faut aussi mettre l'accent sur les institutions au niveau national.

5. **M. Ocampo** (Président du Comité des politiques de développement), présentant le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de la dix-neuvième session (E/2017/33), dit que le Comité a considéré les enseignements acquis dans le cadre de l'accroissement des capacités de production des pays retirés ou en passe d'être retirés de la catégorie des pays les moins avancés. Le thème de l'élimination de la pauvreté, dans toutes ses dimensions, est important pour trois raisons. Premièrement, par suite de l'augmentation de leurs capacités de production, les pays peuvent accélérer le rythme des transformations structurelles et créer un grand nombre d'emplois décents et, ainsi, réduire la pauvreté. Deuxièmement, les pays les moins avancés sont ceux où la pauvreté est la plus généralisée et la plus persistante, et où les obstacles à la constitution de capacités productives sont les plus importants. Ils méritent donc une attention particulière. Troisièmement, le partage des expériences entre les pays sortis ou sortant de la catégorie des pays les moins avancés est source de riches enseignements qui peuvent appuyer le développement des pays qui se trouvent toujours dans cette catégorie.

6. Il est nécessaire, pour renforcer les capacités de production, de poursuivre une approche intégrée dans cinq domaines : l'amélioration de la gouvernance du développement; la création de synergies entre l'augmentation des capacités de production et les résultats sociaux; les politiques macroéconomiques et de financement qui favorisent cette augmentation et améliorent la résilience face aux chocs extérieurs; les politiques industrielles et sectorielles; et l'appui de la communauté internationale dans les domaines du commerce, de l'aide publique au développement (APD) et de la coopération internationale en matière fiscale. Le Comité a déterminé que, bien qu'il n'existe pas de solution unique convenant à tous, ces cinq domaines revêtent de l'importance pour tous les pays les moins avancés, de même que la paix et la sécurité, une forte appropriation nationale du programme de développement et la mise en place d'institutions axées sur le développement. Le Comité définit trois parcours pouvant conduire au reclassement de ces pays.

7. Le premier parcours est celui suivi par les États dont les revenus augmentent rapidement par suite de l'exploitation de ressources naturelles. Les pays suivant ce parcours, qui n'investissent pas suffisamment dans leurs ressources humaines et ne diversifient pas leur économie, ne se rapprochent pas des objectifs de développement humain, et de grands pans de la population sont souvent abandonnés à la pauvreté. Les

gouvernements disposent des ressources publiques nécessaires et disent donner la priorité aux secteurs sociaux et à la diversification économique, mais le manque de transparence et la faiblesse de la gouvernance du développement les empêchent d'orienter vers ces secteurs les revenus produits par les ressources naturelles.

8. Le deuxième parcours est celui que suivent les pays dont le revenu augmente et qui investissent dans leur capital humain. Ces pays ont généralement une économie de taille limitée qu'il est difficile de diversifier. Ils sont souvent vulnérables à des catastrophes naturelles et aux changements climatiques, ils se spécialisent fréquemment dans une trop large mesure dans des secteurs comme le tourisme ou les ressources naturelles et affichent de fortes inégalités. Leur bonne gouvernance du développement favorise néanmoins le développement du capital humain, la poursuite de politiques macroéconomiques prudentes et une application pragmatique et stratégique des politiques industrielles et sectorielles. Leurs gouvernements adoptent, dans l'ensemble, des politiques sociales dès le début du processus de développement, en prenant des mesures pour assurer la sécurité alimentaire, créer des possibilités d'éducation et faciliter l'accès aux soins de santé. La coopération internationale revêt une importance cruciale pour de nombreux pays empruntant le deuxième parcours, en particulier lorsque le soutien des donateurs est bien coordonné. Les pays en question intègrent systématiquement l'APD dans leurs plans de développements nationaux et emploient des méthodes de programmation sectorielle. Certains tirent profit de politiques avisées concernant la diaspora et les envois de fonds.

9. Un troisième parcours, généralement emprunté par les économies de grande taille, se caractérise par des investissements dans le capital humain et des mutations structurelles en faveur de services et d'activités manufacturières ayant une productivité élevée, qui contribuent à la réalisation de progrès lents, mais constants sur la voie du développement durable, et notamment de l'élimination de la pauvreté. Le développement est amorcé par des réformes agricoles axées sur la petite agriculture et par des investissements dans l'infrastructure rurale. Sur ce parcours, l'État joue un rôle actif et déterminant en formulant des mesures appropriées dans tous les domaines pertinents, en créant des structures de gouvernance propices au développement et en les adaptant de manière systématique. Ces pays, comme ceux qui suivent le deuxième parcours, accordent une grande importance à la santé et à l'éducation, car ils considèrent qu'il est

nécessaire de poursuivre des politiques sociales dès le début des transformations structurelles. La fourniture d'un appui au commerce international sous la forme, notamment d'un accès en franchise de droits et sans contingent aux marchés, est essentielle à l'intégration dans l'économie mondiale des pays suivant le troisième parcours, à condition que ces derniers disposent de suffisamment de capacité latente et poursuivent des réformes intérieures complémentaires. Étant donné que seul un petit nombre des pays les moins avancés bénéficient d'un accès préférentiel aux marchés et d'autres mesures d'appui au commerce, il leur faut manifester leur volonté de poursuivre leur modernisation industrielle et technologique et renforcer leurs capacités de négociation.

10. Lors de ses réunions de coordination et de gestion, le Comité a aussi considéré les raisons pour lesquelles, alors que presque tous les organismes du système des Nations Unies pour le développement reconnaissent la catégorie des pays les moins avancés, certains n'appliquent pas cette dernière de manière systématique lorsqu'ils définissent leurs priorités et établissent leurs budgets. Le Comité a formulé des recommandations sur la manière d'assurer un soutien cohérent aux pays les moins avancés. En vue de l'examen triennal de cette catégorie de pays qui doit avoir lieu en 2018, il a passé en revue les critères utilisés pour procéder à leur reclassement et a présenté les grandes lignes d'un programme pluriannuel d'examen approfondi des critères. Étant donné que le Comité pourrait souhaiter recommander de retirer de nouveaux pays de cette catégorie en 2018, il est important que le système des Nations Unies pour le développement et les partenaires de développement fournissent un soutien adéquat aux pays qui doivent être reclassés durant la période de transition. Il conviendra de formuler une stratégie de transition pour faciliter ce soutien.

11. Le Comité comprend l'importance que revêt le Programme 2030 et le rôle fondamental que jouent les Nations Unies dans le cadre de sa mise en œuvre, en particulier celui du Conseil qui consiste à examiner les progrès réalisés et à donner des orientations aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Le Comité demeure résolu à aider les États Membres à atteindre ces objectifs.

**a) Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social (A/71/976-E/2017/79)**

*Débat général*

12. Le **Président** a ouvert les discussions générales du débat de haut niveau de 2017 sur le thème « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation ».

13. **M. Mideros** (Équateur), Secrétaire national à la planification et au développement, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable revêt une importance particulière en 2017, car c'est la première fois qu'il donne lieu à un examen approfondi de certains objectifs de développement durable. Près de deux ans après l'adoption du Programme 2030, force est de constater que de nombreux États Membres ne sont malheureusement pas en voie d'atteindre les objectifs malgré les efforts considérables qu'ils déploient. Les pays en développement, en particulier, rencontrent des obstacles considérables.

14. Tout État respectant pleinement les principes et les buts énoncés dans la charte des Nations Unies et le droit international doit s'employer sans réserve à promouvoir le multilatéralisme et, en particulier, le principe des responsabilités communes, mais différenciées. Les États doivent pouvoir exercer librement une souveraineté entière et permanente sur toutes leurs richesses, leurs ressources naturelles et leurs activités économiques. Ils doivent également respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des autres États et s'abstenir d'appliquer de manière unilatérale des mesures économiques, financières ou commerciales qui entravent la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.

15. Il importe que tous les États et les parties prenantes s'attachent à poursuivre une coopération profitable à tous pour promouvoir le développement mondial. La communauté internationale doit néanmoins, à cette fin, prendre en compte les besoins des pays en développement, en particulier des États africains, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que les problèmes particuliers auxquels sont confrontés les pays à revenu intermédiaire, les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit et les pays et les peuples sous occupation étrangère. Il convient de rappeler que le Programme 2030 souligne la nécessité d'autonomiser tous les groupes vulnérables, notamment les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes âgées, les peuples autochtones, les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants.

16. Pour atteindre les objectifs de développement durable, les pays en développement doivent bénéficier d'un environnement international favorable au développement et d'un appui au niveau de la mise en œuvre, en particulier dans les domaines de la finance, du commerce international, de la technologie et du renforcement des capacités. Le Secrétaire national appelle les États Membres à donner une suite efficace et sincère aux engagements qu'ils ont pris à l'échelle mondiale.

17. Le Secrétaire national félicite les 44 États Membres qui ont présenté un rapport sur l'examen national volontaire auquel ils ont précédé en vue du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017. Le Groupe des 77 et la Chine ont fait preuve d'une attitude positive et constructive tout au long des négociations du projet de déclaration ministérielle du débat de haut niveau afin de parvenir à un résultat probant. Bien que le texte distribué par les facilitateurs ne réponde pas aux attentes, le Groupe l'a accepté tel qu'il se présente actuellement. Le Secrétaire national encourage tous les États Membres à manifester le même esprit de multilatéralisme en s'associant au consensus sur le texte. Le Groupe n'accueillera pas favorablement les demandes pouvant être soumises par des États Membres en vue de rouvrir les négociations sur le texte, qui pourraient déclencher l'expression de nouvelles exigences.

18. **M. Majeed** (Maldives), Ministre d'État de l'environnement et de l'énergie, s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que le forum politique de haut niveau doit être l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis et de déterminer les mesures et les ressources nécessaires pour améliorer la qualité, l'ampleur et la rapidité de la poursuite des objectifs de développement durable. Le forum continue de revêtir une importance particulière pour les petits États insulaires en développement, car il est la seule instance qui leur permet de participer à un examen général de leur progrès dans le domaine du développement. Le Ministre rappelle à cet égard que, dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a décidé de consacrer suffisamment de temps, lors des réunions du forum, à l'examen des problèmes de développement durable auxquels se heurtent les petits États insulaires.

19. Les petits États insulaires en développement continuent d'éprouver des difficultés particulières, dont certaines tiennent aux changements climatiques et d'autres à leur isolement et à leur petite taille, mais qui dans tous les cas, entravent les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre le Programme 2030. Bien que les pays membres de l'Alliance mènent une action résolue

pour relever ces défis et demeurent déterminés à apporter leur contribution à la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau des pays, ils ne pourront atteindre les objectifs que s'ils bénéficient de la coopération internationale et d'un soutien général.

20. La rapide dégradation des océans et des mers, due non seulement aux changements climatiques, mais aussi aux effets cumulés de l'acidification des océans, de la surpêche et de la pollution marine, compromet la réalisation de l'objectif n°14. La santé des océans et des mers est essentielle au bien-être économique, environnemental et social des petits États insulaires en développement. L'Alliance se réjouit des engagements qui ont été pris à l'appui d'une action résolue lors de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et des ressources marines aux fins du développement durable. Il importe de maintenir cette dynamique politique pour rétablir, préserver et protéger les écosystèmes marins.

21. Les États membres de l'Alliance ont des ressources limitées et leurs habitants, peu nombreux, sont dispersés sur de nombreuses îles, de sorte qu'ils doivent mobiliser des ressources extérieures pour surmonter un grand nombre des problèmes auxquels ils sont confrontés. Les investissements privés restent toutefois insuffisants en raison de la taille et de l'échelle des groupes d'îles, sans compter le coût des catastrophes et des opérations de reconstruction. Malgré leur vulnérabilité et leurs besoins, les petits États insulaires ne sont souvent pas couverts par les mécanismes de financement, et doivent donc bénéficier de transferts de technologie et d'un renforcement de leurs capacités dans de nombreux domaines, des infrastructures à la collecte des données.

22. Le récent lancement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) du Programme d'action mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement est encourageant. Ce programme a été établi à la suite de la demande présentée à la FAO en vertu des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) pour faciliter la conception d'une initiative axée sur la sécurité alimentaire et la nutrition. La soumission d'examen nationaux volontaires par trois membres de l'Alliance en 2016 et en 2017 témoigne également de l'importance que cette dernière attache au forum politique de haut niveau qui leur permet de partager leurs expériences et les meilleures pratiques concernant la mise en œuvre du Programme 2030.

23. **M. Mulusa** (Zambie), Ministre de la planification du développement national, prenant la parole au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit que les objectifs de développement durable ne pourront être atteints que si le principe consistant à ne laisser personne pour compte est appliqué aux niveaux mondial, régional et national. Il faut, en d'autres termes, assurer le développement humain de tous.

24. Le Ministre, considérant les objectifs particuliers examinés, dit que l'objectif n° 1 continue de revêtir une importance fondamentale pour le programme des pays en développement sans littoral. Bien que la sous-alimentation (objectif n° 2) ait considérablement diminué au cours des 15 dernières années, les pays en développement sans littoral n'ont pas encore atteint un stade analogue à celui d'autres pays en développement. Les taux de mortalité des moins de 5 ans (objectif n° 3) ont diminué de moitié depuis 2000, et les efforts déployés pour maîtriser la propagation du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose portent leurs fruits. L'incidence de ces maladies dans les pays en développement sans littoral reste néanmoins supérieure à la moyenne enregistrée pour le monde en développement. Le Ministre demande à la communauté internationale de maintenir son appui pour permettre de consolider et d'élargir la portée des résultats obtenus dans le domaine de la santé.

25. L'objectif n° 9, qui concerne l'infrastructure et l'industrialisation, est particulièrement important pour des pays souffrant du coût élevé des échanges, des transports, des technologies de l'information et des communications ainsi que d'infrastructures inadéquates. Les infrastructures transfrontières de la plupart des pays en développement sans littoral ne répondent pas aux besoins commerciaux. De nombreux membres du Groupe donnent, par ailleurs, des signes de désindustrialisation qui ont des répercussions sur leur capacité à procéder aux transformations structurelles et à la diversification économique préconisées par le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

26. Le Groupe estime que l'objectif n° 17 est primordial, car l'APD est l'une des principales sources de financement extérieur des pays en développement sans littoral. Il est donc important que les partenaires de développement accroissent leur APD et portent une plus grande attention à leurs besoins particuliers. Des initiatives comme l'Aide pour le commerce, qui fait bénéficier les pays du Groupe d'une assistance technique et améliore la logistique du commerce en transit de manière à leur permettre de participer aux échanges internationaux, revêtent tout autant

d'importance. Les pays ont aussi besoin d'une aide supplémentaire pour accroître l'attrait qu'ils présentent pour l'investissement direct étranger et le secteur privé, pour lutter contre la fraude fiscale et pour renforcer les financements nationaux.

27. La mondialisation a enrichi les nations riches et appauvri les nations pauvres, mais la communauté internationale ne s'est pas mobilisée. Il sera impossible d'éliminer la pauvreté à moins que les États Membres ne puissent garantir que les fruits des activités économiques de la croissance profiteront à toutes les populations.

28. **M. Mimica** (Union européenne), Commissaire européen pour la coopération internationale et le développement, dit que presque deux ans se sont écoulés depuis le début de la période de 15 ans prévue pour atteindre les objectifs de développement durable, mais qu'il reste beaucoup à faire. L'Union européenne considère que le Programme 2030 et l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques marquent des avancées essentielles et complémentaires en direction d'un avenir durable et résilient. Dix États membres de l'Union européenne doivent présenter des examens nationaux volontaires en 2017, qui viendront s'ajouter à ceux soumis par quatre pays en 2016.

29. Les initiatives menées par l'Union européenne pour mettre en œuvre le Programme 2030 sont de nature interne ou externe. Les mesures internes ont pour objet d'intégrer les objectifs dans les politiques de l'Union. Depuis le forum politique de haut niveau de 2016, cette dernière a réaffirmé son attachement à l'Accord de Paris; a adopté un plan d'action pour protéger la diversité biologique; a approuvé une politique énergétique ambitieuse pour répondre aux préoccupations dans les domaines social, environnemental et de la concurrence; a établi le socle européen des droits sociaux; a procédé à un examen approfondi de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne; et s'emploie à améliorer le financement d'investissements stratégiques durables. Elle a par ailleurs constitué un forum multipartite permettant de procéder à des échanges de vues sur les domaines dans lesquels de plus amples efforts sont nécessaires, dans le cadre de sa stratégie à long terme pour la réalisation des objectifs au-delà de 2020.

30. Sur le plan extérieur, l'Union européenne a placé le développement durable au cœur de sa stratégie globale de 2016 pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui repose sur la vision d'une action mondiale commune, crédible et répondant aux besoins. En juin 2017, la signature d'un nouveau

Consensus européen pour le développement, qui établit le cadre de la politique de développement des institutions de l'Union européenne et de ses États membres, a marqué le début d'une nouvelle ère caractérisée par une action coordonnée et efficace à l'appui du développement. Le Consensus européen cadre pleinement avec le Programme 2030, puisqu'il s'articule autour des thèmes de « l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats », et prône une approche intégrée des questions économiques, sociales et environnementales. Le Commissaire réaffirmant l'attachement de l'Union européenne à un ordre mondial basé sur des règles et fondé sur le multilatéralisme et les Nations Unies, dit que le Consensus européen met en relief l'intention de l'Union européenne de collaborer plus étroitement avec ses partenaires et les pays à tous les stades du développement.

31. Pour contrer la montée des inégalités, l'Union européenne continuera de cibler son aide sur les pays les moins avancés et les pays touchés par un conflit, et de resserrer ses partenariats avec les pays à revenu intermédiaire et les pays en développement plus avancés. Son nouveau plan d'investissement extérieur, en particulier, apportera un soutien financier, technique et politique pour accroître les flux d'investissement, notamment du secteur privé, vers des régions qui n'en bénéficient généralement pas. En septembre 2017, l'Union européenne lancera une initiative majeure conjointement à l'ONU pour promouvoir l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

32. Le forum politique de haut niveau est essentiel au déroulement d'un processus de suivi et d'examen robuste et d'envergure mondiale des objectifs de développement durable. Le Programme 2030 est incontournable et irréversible et offre le meilleur moyen de créer un monde meilleur pour tous.

33. **M. Perera** (Sri Lanka), Ministre du développement durable et des espèces sauvages, prenant la parole au nom du Groupe au sommet de consultation et de coopération Sud-Sud (Groupe des Quinze), dit que, depuis quelques dizaines d'années, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté diminue régulièrement et à un rythme pratiquement sans précédent dans l'histoire de l'humanité grâce, essentiellement, aux progrès économiques affichés par les pays en développement. Le Groupe des Quinze se réjouit de l'inclusion de l'élimination de la pauvreté en tant qu'objectif primordial de l'important processus mondial décrit par le Programme 2030 et contribuera à sa poursuite en sa qualité de groupe spécial des pays du Sud. Bien que la responsabilité fondamentale de la mise en œuvre du Programme 2030 incombe aux

gouvernements, le Groupe espère que des partenariats mondiaux plus étroits se constitueront dans le but d'appuyer les efforts des pays en développement et les pays moins avancés qui, pour la plupart, ont plus de difficultés à respecter les engagements pris. Le forum politique de haut niveau offrira la possibilité d'établir sur de solides bases les mécanismes nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme tout en réaffirmant, par ailleurs, la souveraineté des pays.

34. Il est nécessaire, pour réaliser les objectifs de développement durable, de procéder à de réels transferts de technologies et d'offrir de véritables possibilités de renforcer les capacités; il faut en particulier accélérer la croissance économique qui, conjuguée à une plus grande mobilité socioéconomique, est le meilleur moyen de relever le niveau de vie des segments de la société les plus pauvres. Le Groupe demande donc de procéder à des transferts de technologies d'exploitation des énergies renouvelables et de connaissances qui permettront, de surcroît, de répondre aux préoccupations suscitées par les changements climatiques, et soutient de ce fait résolument un mécanisme de facilitation des technologies qui facilitera la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

35. **M<sup>me</sup> McGuire** (Grenade), Représentante permanente de la Grenade auprès de l'Organisation des Nations Unies, prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), félicite le Président du Conseil d'avoir convoqué le deuxième forum politique de haut niveau et se réjouit du thème retenu pour 2017, à savoir « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation ». Tous les objectifs de développement durable devant être examinés par le forum sont importants, en particulier l'objectif n° 17 qui concerne la revitalisation du partenariat mondial pour le développement durable. Il importe d'agir sans tarder pour orienter les milliers de milliards de dollars émanant du secteur privé vers des activités appuyant la réalisation des objectifs de développement durable.

36. Les conditions essentielles à un développement durable sont l'élimination de la pauvreté, la promotion de modes de consommation et de production durables, et une gestion de la base des ressources naturelles propice au développement économique et social. Il faut, pour les réunir, promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et équitable, élargir le champ des possibilités pour tous et réduire les inégalités entre les pays et dans ces derniers; il faut aussi assurer des financements durables et, à cette fin, rechercher collectivement le moyen de concilier les activités des

marchés financiers et le développement durable en considérant plus particulièrement les mesures qui peuvent être prises pour financer ce dernier. La capacité des pays de la CARICOM à mettre en œuvre le Programme 2030 est compromise par l'ampleur de leur endettement par rapport à leur produit national brut; la région continue de souffrir de la petite taille des pays et de l'extrême vulnérabilité de leur économie, qui est exacerbée par le manque de diversification des produits et des marchés, les catastrophes naturelles et les changements climatiques. La cessation des relations avec des correspondants bancaires pourrait de surcroît menacer la stabilité économique et remettre en cause l'intégration des pays dans les systèmes financiers, commerciaux et économiques mondiaux.

37. Les Orientations de Samoa tracent la voie du développement durable de la CARICOM, dont les membres apprécient l'attention systématique portée par le forum aux besoins des petits États insulaires en développement en ce domaine. Un grand nombre des États membres de la CARICOM souhaitant définir une approche intégrée pour assurer la réalisation des objectifs, il est essentiel de disposer de données et d'analyses de haute qualité, fiables et à jour. La Représentante permanente renouvelle l'appel lancé par la Communauté pour obtenir un appui qui lui permettra de renforcer les systèmes et les bureaux nationaux de statistique et, ainsi, améliorer la collecte et la ventilation des données.

38. **M<sup>me</sup> Dieschbourg** (Luxembourg), Ministre de l'environnement, prenant la parole au nom du Groupe des Amis des enfants et des objectifs de développement durable, dit que le Groupe continue de promouvoir les droits des jeunes et de leur donner les moyens de jouer le rôle d'agent du changement, aussi bien dans les instances internationales que dans le cadre de l'action menée par les différents pays pour atteindre les objectifs. De fait, la mission du Groupe, telle que formulée au moment de sa constitution lors des négociations des objectifs, consiste à veiller à ce que les droits des enfants fassent partie intégrante du Programme 2030; les membres du Groupe considèrent qu'il est important de mener une action inscrite dans la durée pour défendre les droits des enfants dans ce contexte, du niveau local au niveau mondial. Leur attachement à cette cause se manifeste dans les rapports au forum politique de haut niveau, qui mettent l'accent sur les efforts déployés à l'échelon national pour faire connaître les objectifs aux enfants dans les écoles, accroître la participation des enfants et des jeunes et investir dans les enfants pour assurer un avenir plus prospère et durable pour tous.

39. Le thème du forum de cette année est particulièrement pertinent pour les enfants, qui souffrent de manière disproportionnée de l'extrême pauvreté et de ses répercussions à long terme, notamment sa transmission aux générations futures. Il est essentiel d'éliminer la pauvreté touchant les enfants pour s'attaquer à ses causes profondes et mettre un terme à la pauvreté intergénérationnelle. Il est impératif d'investir dans les enfants et dans les jeunes pour constituer le capital humain qui permettra de tirer des dividendes de croissance des transitions démographiques. Il faut aussi informer les enfants des objectifs, car les transformations recherchées doivent trouver leur source dans l'esprit et les valeurs des populations, et leur sensibilisation guidera l'action qu'ils mèneront pour promouvoir un développement durable au sein de leurs collectivités et dans leurs pays.

40. **M<sup>me</sup> Edillon** (Philippines), Secrétaire adjointe chargée de la planification et des politiques à l'Office national de l'économie et du développement, s'exprimant au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire, dit que ces pays, qui représentent une large part de l'économie mondiale et comptent une proportion élevée de la population du monde, dont plus de 70 % des pauvres à l'échelle mondiale, éprouvent toujours de grandes difficultés à instaurer un développement durable. Il importe de renforcer les efforts qu'ils déploient à cette fin en procédant à l'échange de données d'expérience, en améliorant la coordination et en ciblant mieux l'appui de toutes les parties prenantes, dans le droit fil des stratégies et des plans nationaux de développement. Une telle coopération aura un effet de multiplicateur qui profitera à d'autres pays à revenu intermédiaire, aux pays les moins avancés et même aux pays développés.

41. Lorsqu'ils passent de la catégorie des pays à faible revenu à celle des pays à revenu intermédiaire, les pays enregistrent une forte réduction de la coopération internationale qui limite leur capacité à atteindre les objectifs de développement durable. Le Groupe appelle donc à un dialogue sur le développement dans les pays en transition et prône une approche propice à une politique de reclassement structurée, progressive et graduelle. Il demande au système des Nations Unies pour le développement de lutter contre les problèmes auxquels sont confrontés les pays à revenu intermédiaire ainsi que les pays les plus vulnérables, dans les limites de ses ressources et conformément à sa mission. Il importera de formuler des méthodologies pour mieux faire face aux réalités complexes et diverses des pays à revenu intermédiaire, en prenant en considération le



caractère pluridimensionnel du développement et de la pauvreté.

42. **M. Alifei** (Tchad), Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies, prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que l'élimination de la pauvreté est l'élément central du Programme 2030 et le principal obstacle à la réalisation d'un développement durable. Bien que les taux de pauvreté aient diminué de 50 % à l'échelle mondiale depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, de plus amples efforts doivent être déployés en Afrique pour accroître les revenus et renforcer la résilience de ceux qui continuent de vivre dans l'extrême pauvreté. Les pays africains sont aussi préoccupés par les écarts de rémunération entre les sexes, qui provoquent des pertes de produit intérieur brut considérables chaque année et nuisent à l'importante contribution des femmes au progrès économique et social dans ces pays. L'Union africaine a donc déclaré que 2016 serait l'« Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes ». Il est aussi nécessaire d'investir dans les jeunes, qui sont le plus grand atout de l'Afrique. C'est dans cet esprit que la période 2018-2027 doit être proclamée « Décennie africaine pour la formation et l'emploi des jeunes dans les domaines technique, professionnel et entrepreneurial ».

43. L'agriculture offre un moyen de subsistance à près de 70 % des Africains et représente un tiers du produit intérieur brut du continent. Les efforts déployés pour améliorer la productivité agricole pourraient donc stimuler la demande dans d'autres secteurs économiques et, ainsi, déclencher la croissance économique et permettre à des millions de personnes de sortir de la pauvreté. Il est également essentiel de gérer durablement les ressources marines pour éliminer la pauvreté puisque de nombreux pauvres tirent leur subsistance des ressources naturelles. En même temps, il reste beaucoup à faire pour assurer des conditions de vie saine à la population, notamment en la faisant bénéficier d'une couverture sanitaire universelle et d'un accès également universel à des médicaments et à des vaccins fiables, efficaces et d'un coût abordable.

44. L'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation, qui exigent des investissements majeurs, sont des conditions incontournables de la croissance économique et de l'élimination de la pauvreté en Afrique. De fait, le Groupe des États d'Afrique considère que l'industrialisation est la principale stratégie de diversification et d'élargissement de la portée de la croissance et de la création d'emplois, en particulier pour la proportion grandissante de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail.

45. **M<sup>me</sup> Gavrilesco** (Roumanie), Vice-Première Ministre et Ministre de l'environnement, dit que, par suite des liens qui existent entre les cibles et les objectifs de développement durable, les mesures prises pour les atteindre sont indissociables et ont des effets multiples. Il importe donc de les aborder de manière globale en mettant l'accent sur les synergies. Le forum politique de haut niveau joue un rôle central dans la mise en œuvre des objectifs; l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement s'emploiera, quant à elle, à promouvoir leur dimension environnementale. Son pays a contribué 50 000 dollars au budget de la session de 2017 de l'Assemblée pour l'environnement afin d'assurer la participation des représentants des pays en développement à l'examen du thème primordial de la pollution. La Roumanie collabore également avec d'autres pays de l'Union européenne à la mise en œuvre du nouveau Consensus européen pour le développement. Le Gouvernement roumain attache de l'importance à la dimension régionale de la mise en œuvre du Programme 2030, mise en relief par la récente constitution d'un forum régional annuel pour le développement durable par la région paneuropéenne. La Roumanie présentera son rapport national volontaire au forum politique de haut niveau de 2018.

46. **M. Telle** (Monaco), Ministre d'État et Chef de gouvernement, dit que les pays représentés au forum de haut niveau sont tous déterminés à transformer le monde en mettant en œuvre les 17 objectifs de développement durable. Son propre pays s'emploie de longue date à promouvoir la croissance dans une optique de responsabilité et de solidarité, par le biais de sa participation à des instances multilatérales, de sa politique d'aide au développement et de ses initiatives en faveur de la société civile. De plus amples efforts doivent et peuvent néanmoins être déployés à Monaco et en dehors de la principauté. L'engagement collectif en faveur du développement durable est, de surcroît, dans l'intérêt de tous, car il ne peut y avoir de prospérité ou de progrès véritable que si les avancées profitent au plus grand nombre et sont fondées sur des bases durables. Les libertés durement acquises qui s'étendent peu à peu à tous ne peuvent toutefois pas suffire si elles ne s'exercent pas dans un contexte reposant sur les principes de l'équité, de la solidarité et de l'égalité devant la loi, tandis que la solidarité ne peut pas suffire si elle ne va pas de pair avec un plus grand sens des responsabilités envers le reste du monde, l'environnement et les générations futures. Les membres de la communauté internationale doivent donc assumer, individuellement et collectivement, ce devoir imprescriptible et inaliénable. Monaco, pour sa part et dans les limites de ses moyens, entend relever pleinement ce défi.

47. **M. Marlin** (Pays-Bas), Premier Ministre de Saint-Martin (partie néerlandaise) dit que, pour atteindre les objectifs de développement durable, il est essentiel que chaque pays soit disposé à forger des partenariats nationaux, régionaux et internationaux. Pour la partie néerlandaise de Saint-Martin, qui est l'un des quatre États autonomes des Pays-Bas, la durabilité s'entend de la poursuite de l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens dans le respect d'un certain nombre de principes de base, notamment un gouvernement ouvert, la responsabilité, l'inclusion sociale et l'égalité. Le Gouvernement a pris des mesures pour lutter contre la pauvreté et la faim, améliorer les politiques et les services de santé, rendre l'éducation obligatoire et assurer une formation tout au long de la vie, relever le niveau d'instruction pour répondre à la demande grandissante de main-d'œuvre qualifiée et proposer des logements d'un coût abordable, en particulier pour les jeunes cadres. Il reste fermement déterminé à atteindre les objectifs dans le cadre des efforts qu'il déploie pour promouvoir le bien-être de la population de la partie néerlandaise de Saint-Martin et, à cette fin, intègre ces objectifs dans les plans et les politiques de développement national.

48. **M. Vargas Maldonado** (République dominicaine), Ministre des affaires étrangères, dit que la communauté internationale a réalisé des progrès notables au cours des deux années qui ont suivi l'adoption du Programme 2030. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes participe étroitement aux efforts déployés : cette année, elle a organisé son premier forum pour le développement durable et compte 11 des 44 pays qui ont présenté des examens nationaux volontaires au forum de haut niveau. Plus de 15 mécanismes interorganisations ont été établis dans la région en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, dans le cadre d'institutions existantes ou dans celui de nouvelles entités, comme en République Dominicaine où un système interinstitutionnel de haut niveau a été mis en place. Depuis 2012, ce pays intègre une stratégie de développement national dans son système de planification, qui cadre de ce fait avec le Programme 2030. Le Bureau national de la statistique de la République dominicaine joue un rôle moteur à cet égard en assurant le suivi des indicateurs pertinents.

49. Des défis considérables persistent néanmoins, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire et les petits États insulaires en développement comme la République dominicaine dont les besoins particuliers doivent être pris en compte. Le Ministre demande qu'il soit donné suite aux engagements pris en vue d'aider les pays en développement à éliminer les problèmes structurels de la pauvreté et des inégalités et à renforcer

leurs capacités. Il est essentiel de renforcer les systèmes de données et les mécanismes d'examen pour assurer un suivi adéquat du Programme 2030.

50. **M. Guzmán Ortiz** (Mexique), Chef du cabinet du Président, dit que le Programme 2030 sert de base à la conception de meilleures politiques publiques aux niveaux national et infranational; il fournit des orientations et des références pour accroître l'efficacité des politiques de développement de chaque pays et exige la participation de tous les échelons des administrations publiques, des organisations de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé. Le Conseil national qui vient être créé en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 réunit par conséquent toutes les parties prenantes et prépare le terrain à l'action qui sera menée à très long terme. Il a pris l'engagement, lors de sa réunion inaugurale, d'inclure dans le budget fédéral des informations sur les ressources et les programmes pertinents pour chacun des objectifs de développement durable et d'intégrer les principes du développement durable dans la plan national à long terme. Le Sénat mexicain a mis en place une commission chargée de suivre le déroulement du Programme, et la Conférence nationale des Gouverneurs et les 32 entités fédérales ont agi de même. Le deuxième rapport volontaire du Mexique, qu'il souhaite présenter en 2018, retient ces efforts comme point de départ, notamment l'engagement pris par le secteur privé de s'employer à promouvoir la réalisation des objectifs concernant les emplois décents, l'innovation et les infrastructures, les villes durables et des modes de consommation et de production responsables. Le Gouvernement estime que le Programme 2030 doit occuper une place centrale dans les actions menées au quotidien par tous les pays, comme c'est le cas au Mexique, et suggère que le forum politique de haut niveau considère d'autres accords et engagements internationaux, lance des appels à l'action et s'emploie à partager les expériences et les possibilités de coopération.

51. **M<sup>me</sup> Molewa** (Afrique du Sud), Ministre des affaires environnementales, dit que, les pays n'ayant pas tous atteints le même stade de développement les progrès réalisés en direction des objectifs de développement durable seront inégaux et se heurteront à des obstacles. Les préoccupations fondamentales de son pays, à savoir la pauvreté, le chômage, les inégalités et la viabilité, sont exacerbées par le ralentissement de l'activité économique à l'échelle mondiale, les changements climatiques et les problèmes engendrés par l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement. Elle demande par conséquent au système des Nations Unies de fournir les informations,

les outils et les compétences dont les pays ont besoin pour assurer leur développement. L'APD est également essentielle à l'élimination de la pauvreté en Afrique et il est impératif de lutter contre les flux financiers illicites. Le Forum du Conseil sur le suivi du financement du développement a un rôle important à jouer à cet égard. La sécurité alimentaire et la nutrition étant, de surcroît, des éléments essentiels au développement durable, il est crucial que toutes les composantes de l'Accord de Paris soient mises en œuvre et que les contributions déterminées au niveau national pour faire face aux changements climatiques à l'échelle mondiale couvrent la totalité des pertes et dommages sans se limiter à la gestion des risques de catastrophes. Il est aussi important d'investir dans la recherche, le développement et les infrastructures de la science, de la technologie, de l'innovation et de l'ingénierie et de chercher à intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable en suivant des approches axées sur les écosystèmes et en forgeant des partenariats réunissant toutes les parties prenantes.

52. **M. Navickas** (Lituanie), Ministre de l'environnement, dit que son Gouvernement a procédé à une évaluation approfondie de la cohérence des politiques nationales par rapport aux objectifs de développement durable. Son examen a montré que des obstacles à la réalisation effective des objectifs persistent malgré la large gamme de moyens d'intervention et de textes législatifs mis en place. Les mesures de développement économique et social énoncées dans le plan d'action national pour 2017-2020 comprennent la révision des prestations sociales et des pensions, l'octroi d'incitations financières aux jeunes familles et aux familles ayant des enfants en bas âge et l'amélioration de l'accès à des soins médicaux.

53. La Lituanie est déterminée à mettre en œuvre l'Accord de Paris et à prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle base sa politique d'atténuation des changements climatiques sur l'exploitation durable d'énergies générées au moyen de ressources renouvelables, qui produisent plus de la moitié de l'électricité et de la chaleur en Lituanie, et sur une utilisation rationnelle de l'énergie dans le pays. Le pays s'efforce d'assurer l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie et, ce faisant, de contribuer à la croissance économique et à l'amélioration des conditions de vie en poursuivant l'objectif n° 5.

54. Il est essentiel d'assurer le suivi des progrès réalisés en direction des objectifs. À cette fin, le Gouvernement lituanien a entrepris de collecter et d'analyser des données sur le développement durable et publie plus de 50 % des indicateurs en ce domaine à

l'échelle nationale. Le plan d'action national adopté pour 2017 à 2019 encourage les autorités publiques à privilégier les activités de coopération à l'appui du développement et souligne la détermination de la Lituanie à accroître l'APD, dans le but de contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 dans les pays partenaires. Chacun des 17 objectifs revêt une importance fondamentale, mais les efforts déployés pour les atteindre doivent s'accompagner d'actions visant à promouvoir la paix, la démocratie et la primauté du droit dans les pays et dans les sociétés.

55. **M. Pramudwinai** (Thaïlande), Ministre des affaires étrangères, dit que la pauvreté, la malnutrition et la mortalité maternelle et infantile ont sensiblement diminué dans le pays au cours des 30 dernières années et que, ainsi qu'annoncé par l'Organisation mondiale de la santé, la Thaïlande est le premier pays d'Asie et le deuxième pays au monde à être parvenu à éliminer la transmission du VIH et de la syphilis de la mère à l'enfant. Malgré ces avancées notables, le pays refuse de manifester un excès de confiance et s'emploie à réaliser sa vision qui consiste à assurer la stabilité, la prospérité et la viabilité pour tous en appliquant son cadre stratégique national sur 20 ans et son douzième plan national de développement économique et social, qui sont fondés sur la philosophie de l'autosuffisance économique. Cette philosophie, qui prône un développement commençant au niveau de l'individu pour s'étendre aux collectivités puis à l'ensemble de la nation, met l'accent sur la résilience, la prudence, la modération, le savoir, la vertu et la gestion des risques.

56. Pour éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité, il faut obtenir l'adhésion de la population aux objectifs de développement durable; promouvoir des partenariats pour permettre à des millions de personnes de sortir de la pauvreté; et être à l'écoute de tous les membres de la société, notamment les plus vulnérables, tout en réservant un accueil favorable aux contributions du secteur privé. La politique de partenariat public-privé poursuivie par le Gouvernement a permis de créer 76 entreprises sociales. Les capacités du secteur privé ont contribué à élargir les débouchés des produits locaux et à améliorer leur conception et leur conditionnement.

57. **M. Moir Sandoval** (Guatemala), Ministre du plan, dit que les leçons tirées des efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement guident son pays sur une nouvelle trajectoire caractérisée par l'amélioration de la planification par l'État des efforts de développement durable. Le plan national de développement a été formulé avec la participation de tous les secteurs de la société et compte tenu des programmes de

développement nationaux et internationaux. Les mesures prises par le Gouvernement pour assurer la cohérence du plan national de développement avec le Programme 2030, procéder à une gestion axée sur les résultats et veiller à l'exercice des responsabilités attestent de la volonté et de l'engagement politiques en faveur d'un développement humain durable dans un cadre fondé sur les droits.

58. **M<sup>me</sup> Smerkolj** (Slovénie), Ministre (sans portefeuille) chargée du développement, des projets stratégiques et de la cohésion, dit que le monde est à la croisée des chemins, mais que la Slovénie est déterminée à suivre la trajectoire du développement durable tel qu'il est présenté dans le Programme 2030, aussi bien dans le pays qu'à l'étranger. La Slovénie accorde une place centrale aux femmes et aux enfants, à la stabilité sociale et à l'environnement dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour éliminer la pauvreté et parvenir à un développement durable dans tous les domaines. Grâce à ces efforts, elle compte parmi les pays affichant les meilleurs résultats à l'échelle mondiale selon le dernier indice des objectifs de développement durable.

59. Le Gouvernement slovène s'emploie à promouvoir la collaboration entre le secteur des entreprises, les milieux scientifiques et les autorités publiques afin d'intégrer les technologies numériques dans la vie quotidienne et de faciliter l'accès aux services publics dans le respect de l'environnement. L'économie circulaire, les innovations sociales, les nouveaux concepts de mobilité verte et d'économie collaborative contribueront à l'évolution des modes de consommation et de production pour permettre au pays de relever les défis posés, entre autres, par l'ampleur du chômage des jeunes et la rapidité de la croissance démographique. Les entreprises et le Gouvernement slovènes ont conjointement lancé un projet pour assurer des moyens de transport en commun électriques. Cette initiative devrait contribuer à réduire le coût de la vie en faisant bénéficier l'ensemble de la région des progrès accomplis au niveau des infrastructures et dans le domaine numérique. La Slovénie pourrait, grâce à ces innovations, devenir un chef de file de la mobilité verte et contribuer à la conception de nouvelles technologies qui permettront de relever toute une gamme de défis environnementaux. Face au dilemme associé au choix de la meilleure manière de s'adapter et de faire appel à des technologies en rapide évolution, l'humanité n'a guère le choix que de trouver le moyen d'apprendre plus vite et de gouverner plus intelligemment. Le Programme 2030 oriente, à cette fin, la transformation du monde pour le rendre plus durable, juste, pacifique et prospère.

60. **M. Brodjonegoro** (Indonésie), Ministre de la planification du développement national, dit que les mesures prises pour éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité doivent viser à améliorer la qualité des ressources humaines et élargir les possibilités de trouver des moyens de subsistance durables, dans un environnement propice caractérisé par l'égalité des sexes et le partenariat. Malgré les progrès accomplis par l'Indonésie, dont le taux de pauvreté diminue, les avancées se sont ralenties au cours des trois dernières années par suite du caractère multidimensionnel de la pauvreté, qui exige des interventions allant au-delà de la promotion de la croissance économique.

61. Le Gouvernement indonésien s'attaque résolument à la question de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, car une exploitation durable des ressources marines et la protection de l'environnement peuvent contribuer à éliminer la pauvreté dans un État archipel. L'Indonésie s'emploie à assurer une mise en œuvre ne faisant pas d'exclus et fondée sur la confiance mutuelle, la participation des grands secteurs de la société, la transparence et la responsabilisation. Elle est également prête à contribuer à un partenariat mondial renforcé pour faciliter la mise en œuvre dans le cadre de ses programmes de coopération triangulaire et Sud-Sud. Les délibérations des parties prenantes, qui bénéficient déjà du cadre constitué par le forum politique de haut niveau pour une action cohérente et le suivi aux niveaux national, régional et mondial, doivent déboucher sur des actions tangibles, et le forum doit établir des liens efficaces avec d'autres processus internationaux dans le but de soutenir les efforts de mise en œuvre déployés par les pays.

62. **M. Jensen** (Danemark), Ministre des finances, dit que son pays présentera cette année son premier examen national volontaire au forum politique de haut niveau; il encourage les pays qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de participer à ce processus, qui est essentiel à la poursuite du suivi mondial du Programme 2030. Le plan d'action national établi par le Gouvernement danois donne lieu au suivi aux niveaux national et international, de la poursuite des objectifs de développement durable, qui définissent son programme d'action pour la coopération au service du développement et pour l'aide humanitaire. Malgré de nouveaux défis géopolitiques, les pays doivent continuer de soutenir l'Accord de Paris pour préserver l'avenir de la planète. L'évolution des sociétés en direction d'un mode de vie résilient au climat et à faible émission de carbone est irréversible. Le Danemark continuera de soutenir les pays en développement qui sont ses partenaires et est résolu à poursuivre son rôle de chef de file mondial pour l'Accord de Paris.

63. La poursuite de l'objectif n° 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, par des actions visant plus particulièrement les obstacles qui se posent à tous les niveaux, est essentielle aux travaux menés à l'échelle mondiale sur le terrain et indispensable à la réalisation des autres objectifs. Le Danemark continuera de défendre les droits des filles en matière de sexualité et de procréation, qui sont des droits fondamentaux, en diffusant des informations sur tous les aspects de ces derniers dans différents contextes, notamment les situations humanitaires. Il continuera également de lutter contre les mariages forcés et les mutilations génitales féminines, et de promouvoir l'autonomisation politique et économique des femmes. Les efforts en ce domaine constituent un élément prédominant du programme du Danemark dans le cadre de sa candidature à un siège au Conseil des droits de l'homme pour la période 2019- 2021.

64. **M. Kargbo** (Sierra Leone), Ministre des finances et du développement économique, dit que les principaux défis que doit relever son pays consistent à éliminer l'extrême pauvreté, qui est une injustice et une grave menace à la coexistence et à la sécurité nationale, et à atténuer le plus possible les privations sous leurs multiples aspects. Pour aussi louable que soit la réduction du taux d'extrême pauvreté en Sierra Leone, ramené de 31 % de la population en 2004 à 14 % en 2015, 900 000 personnes vivent encore dans ces conditions. Les interventions menées en priorité au cours de l'année écoulée pour réduire la pauvreté ont donné lieu, notamment, à des programmes d'emploi des jeunes et de transferts en espèces assortis, ou non, de conditions. Le Gouvernement a de surcroît mis en place des programmes de protection sociale destinés aux citoyens touchés par la guerre, et plus particulièrement aux veuves de guerre, aux blessés de guerre, aux personnes amputées et aux victimes de violence sexuelle, et a apporté un soutien considérable aux survivants de l'épidémie d'Ebola.

65. Il est inacceptable que la Sierra Leone continue de payer des millions de dollars pour importer des denrées alimentaires alors que le pays dispose de moyens considérables qui lui permettraient de satisfaire à ses propres besoins de consommation et de développer ses activités d'exportation. Le Gouvernement a donc lancé un programme « fait en Sierra Leone » et adopté un projet de loi de gestion des finances publiques de grande envergure dans le but de renforcer les recettes intérieures et d'accroître les capacités de prestation de services de l'État. La première route à péage du pays sera mise en service dans un proche avenir dans le cadre des efforts déployés pour financer le développement au moyen de ressources intérieures.

66. Le Ministre fait valoir, en conclusion, que les partenaires ont un rôle crucial à jouer dans le cadre des efforts déployés pour maîtriser les flux financiers illicites en provenance des pays moins avancés, qui provoquent des pertes déchirantes à l'échelle du continent africain.

67. **M. Gyan-Baffour** (Ghana), Ministre du plan dit que le Programme 2030 a été adopté durant la deuxième année du plan national à moyen terme 2014- 2017 du pays et lors des premières étapes du processus de formulation d'un plan de développement national à long terme allant au-delà de la période couverte par le Programme 2030. En sa qualité de membre de l'Union africaine, le Ghana a en outre incorporé dans son programme de développement national les 10 premières années de l'Agenda 2063 adopté par l'Union africaine. Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces deux grands programmes de développements internationaux, le Ghana a tracé les grandes lignes d'une stratégie suivant trois axes principaux pour assurer la cohérence des priorités de développement des autorités nationales et infranationales avec les deux programmes, en adoptant certaines de leurs cibles et en adaptant certaines autres pour les inclure dans le plan national de développement à long terme.

68. Le cadre de politique à moyen terme pour la période 2018 à 2021 est pleinement conforme aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063 adopté par l'Union africaine. Il faudra, à l'avenir, veiller à ce que les plans soient intégralement financés par des crédits budgétaires pour assurer l'établissement des budgets annuels sur la base des objectifs. Le Gouvernement, ayant déterminé qu'il est prêt à assurer le suivi des objectifs et ayant établi un projet de rapport d'évaluation, a l'intention, pour sa part, de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation adéquats. En tant que membre du Partenariat mondial pour les données du développement durable, le Ghana a pris un certain nombre de mesures pour renforcer son écosystème de données. Des organisations de la société civile ont été intégrées dans la structure de gouvernance de manière à assurer une plus grande participation à l'appui de la réalisation des objectifs.

69. **M. Darii** (République de Moldova), Vice-Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne, dit que son Gouvernement collabore avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres parties prenantes à l'adaptation des objectifs de développement durable à l'échelon local. La République de Moldova a entrepris un processus de mise en œuvre sous les auspices du Conseil national de coordination récemment formé, qui consiste à établir des liens entre les politiques et stratégies nationales et les 169 cibles

mondiales, dont 107 sont considérées comme particulièrement pertinentes pour le pays. La cartographie de l'écosystème des données, établie dans le but de déterminer les données disponibles et la capacité de suivi institutionnel, a contribué à la définition d'indicateurs propres au pays.

70. Un nouveau cadre de partenariat pour le développement durable conclu avec le PNUD pour la période 2018-2022 soutiendra les réformes menées pour moderniser l'économie et la société moldaves. La République de Moldova a entrepris d'évaluer sa stratégie nationale de développement « Modlova 2020 » pour s'assurer qu'elle cadre avec le Programme 2030 et d'autres engagements internationaux et peut, par conséquent, constituer un plan de réforme optimisant les avantages pour tous, notamment les plus vulnérables. Des campagnes de sensibilisation axées sur la viabilité sont organisées dans l'ensemble du pays. Le Gouvernement donne la priorité à l'égalité des sexes et à la contribution fondamentale de l'infrastructure, de l'industrie et de l'innovation à une croissance économique durable ne faisant pas d'exclus et à l'élimination de la pauvreté. Il est impératif de prendre des mesures sans plus tarder pour remédier aux disparités généralisées et fournir à tous les êtres humains les mêmes possibilités de réaliser leurs aspirations.

71. **M. De Croo** (Belgique), Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, dit que son gouvernement a lancé la Charte belge des objectifs de développement durable pour associer le secteur privé, la société civile et le secteur public à la poursuite de ces objectifs et du développement international; à ce jour, plus d'une centaine d'entreprises et organisations ont approuvé la charte. Il est tout aussi essentiel d'établir des passerelles entre les générations et d'encourager la participation des jeunes au Programme 2030. Les problèmes qui persistent, en particulier le nombre intolérablement élevé de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et de pays restant en arrière, montrent clairement que les objectifs doivent être atteints pour tous, en particulier les plus vulnérables. La Belgique a donc entrepris, à cette fin, de consacrer au moins la moitié de son APD aux pays les moins avancés et aux États fragiles et encourage d'autres donateurs à agir de même. L'APD est employée de manière optimale quand elle sert à mobiliser des sources de financement novatrices, notamment des investissements privés; il importe de surcroît de ne pas considérer uniquement le volume de l'aide, mais d'accorder une plus grande attention à sa qualité.

72. La Belgique, qui joue un rôle de chef de file à l'appui de la promotion de l'égalité des sexes, soutient les efforts déployés à l'échelle mondiale pour autonomiser les femmes et les filles dans le cadre de l'initiative « She Decides » qu'elle a contribué à lancer, et a mobilisé 181 millions d'euros à cette fin lors d'une conférence organisée cette année. La Belgique, qui se trouve en 12<sup>e</sup> position au classement mondial établi sur la base de l'indice des objectifs de développement durable, progresse sur la voie du développement durable, mais pourrait faire plus dans les domaines tels que la protection de l'environnement, la promotion de la formation tout au long de la vie et la lutte contre l'obésité, comme elle le note dans son premier examen national volontaire.

73. La Belgique note la nécessité de mettre en place des systèmes plus efficaces de collecte des recettes fiscales et d'abolir les régimes d'exemption fiscale qui sont encore accordés aux donateurs par leurs pays partenaires. Les statisticiens belges ont entrepris d'exprimer les indicateurs des objectifs de développement durable européens sous la forme d'objectifs nationaux et infranationaux, et fournissent un appui à d'autres gouvernements, dans le cadre du Partenariat mondial pour les données du développement durable. La Belgique a lancé le concept du numérique au service du développement, qui est actuellement une composante essentielle de la stratégie de développement international de l'Union européenne. Le système des Nations Unies doit toutefois procéder à une réforme pour pouvoir soutenir le Programme 2030.

74. **M. Nyongolo** (République démocratique du Congo), Ministre de l'environnement et du développement durable, dit que les vastes étendues de forêts et les importantes ressources, notamment, hydrologiques de son pays sont en grande partie sous-utilisées. Le Gouvernement a intégré les objectifs de développement durable, en prenant en compte ses trois dimensions, dans son plan national de développement stratégique. Il est particulièrement difficile à des pays moins avancés, comme le sien, de financer le développement. Il est donc essentiel de forger des partenariats techniques et financiers plus solides et plus efficaces, dans le droit fil de l'objectif n° 17.

75. La République démocratique du Congo, qui a signé l'Accord de Paris en 2016, affiche des progrès considérables en ce qui concerne la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement dans le cadre de l'initiative REDD-plus et participe activement à un partenariat poursuivant des initiatives axées sur les villes résilientes et les sources d'énergies renouvelables. Pour qu'elle puisse atteindre les objectifs, il importe

qu'elle mette au point son plan national de développement, que les entités de financement tiennent leurs engagements, que les systèmes statistiques nationaux soient renforcés de manière à produire des données à jour et fiables et que les différentes parties prenantes acquièrent les capacités requises pour pouvoir s'approprier le Programme 2030.

*La séance est levée à 18 heures.*